



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26675
1er novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Les membres du Conseil de sécurité n'auront pas oublié que, dans mes rapports S/26090 et S/26360, j'indiquais que la composante militaire de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) devait avoir terminé son retrait avant le 15 novembre 1993. Dans sa résolution 860 (1993), le Conseil de sécurité a approuvé le plan de retrait et décidé que, pour que la composante militaire de l'APRONUC puisse quitter le pays dans l'ordre et la sécurité, l'opération s'achèverait le 15 novembre 1993.

L'officier responsable du retrait de l'APRONUC m'a depuis fait savoir qu'à mesure que l'on procédait à l'exécution du plan, les conditions de sécurité se dégradèrent dans le pays et que le nombre de vols de véhicules et autres biens de l'APRONUC, souvent par des éléments armés, avait augmenté. L'APRONUC a d'autre part fait savoir qu'au cours de la prochaine phase, il faudra récupérer du matériel des secteurs périphériques après le départ du personnel militaire, ce qui pourrait exposer le personnel civil de l'APRONUC concerné à des conditions de sécurité encore plus précaires.

Cela étant, l'officier en question a demandé que soit d'urgence prolongée au-delà du 15 novembre la présence sur le terrain des personnels suivants de l'APRONUC :

- a) Police militaire
 - 71 officiers de police militaire : du 16 au 30 novembre 1993;
 - 30 officiers de police militaire : du 1er au 31 décembre 1993;
- b) Service médical
 - 10 personnes : du 16 novembre au 7 décembre 1993;
 - 8 personnes : du 8 au 31 décembre 1993.

J'estime que ces prolongations pour des périodes limitées sont indispensables à la sûreté et à la sécurité du personnel et du matériel de l'APRONUC pendant la phase de retrait. Je vous prierais donc de bien vouloir porter cette question à l'attention du Conseil.

Les membres du Conseil n'auront pas non plus oublié que mon rapport S/26360 indiquait que le déminage continuerait de s'imposer durant la phase de consolidation de la paix après le conflit cambodgien. Il indiquait également que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les programmes de déminage au Cambodge serait maintenu et que l'ONU continuerait de devoir s'occuper des opérations de déminage dans l'avenir prévisible.

Je pense qu'il serait inopportun que l'ONU continue d'intervenir dans la direction et l'administration du Centre cambodgien de déminage. Pour devenir autonome cependant, celui-ci aura encore besoin d'appui technique et d'aide à la création de capacités. J'ai donc demandé au PNUD d'entamer des consultations avec le nouveau Gouvernement cambodgien en vue d'assurer pour un certain temps cet appui et cette aide.

En attendant que des arrangements soient conclus en ce sens et pour éviter une interruption préjudiciable de cette activité importante, je propose de prolonger jusqu'au 30 novembre 1993 la présence sur le terrain de 17 personnes faisant actuellement partie du Groupe de déminage et de formation de l'APRONUC. Je vous prierais de bien vouloir porter aussi cette question à l'attention des membres du Conseil.

Les incidences financières des prolongations proposées seront indiquées dans le prochain rapport d'activité de l'APRONUC.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
